

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2015

Le Conseil municipal de la Commune de BERNEUIL (Haute-Vienne) s'est réuni à la Mairie, le 26 mars 2015, à vingt heures et trente minutes, sous la présidence de M. Guy MERIGOUT, Maire, selon la convocation en date du 17 mars 2015.

Présents : MERIGOUT Guy, DINCQ Martine, CHALIVAT Gérard, BOOS Ludovic, BESSAGUET Anthony, BOYER Eliane, VAUZELLE Gérard, Stéphane LIMOUSIN,

Absentes : Isabelle CHEVALLIER, Sylvie GANDOIS.

Stéphane LIMOUSIN a été désigné secrétaire de séance.

La séance débute par la lecture et l'approbation du compte-rendu de séance du 30 janvier 2015.

ORDRE DU JOUR :

- Vote des subventions et participations
 - Participation aux séjours de vacances
 - Participation pour la classe de découverte de l'école
 - Subventions aux associations
- Approbation du compte de gestion et vote du compte administratif 2014 communal
- Approbation du compte de gestion et vote du compte administratif 2014 du service assainissement
- Affectation du résultat 2014 des deux budgets
- Vote des taux des trois taxes
- Vote du budget primitif 2015 communal
- Vote du budget primitif 2015 du service assainissement
- Désignation d'un correspondant citoyenneté
- Programme de voirie 2015
- Approbation du transfert de compétence « contingent incendie » de la Communauté de Communes du Haut Limousin
- Approbation de l'ajout de compétence à la communauté de Communes du Haut Limousin : compétence aménagement numérique et création d'un service mutualisé : mission instruction du droit des sols.
- Ponts et jours de congé exceptionnels
- Questions diverses : PLUI, Mutualisation, Présentation du rapport assainissement 2014

2015/8-1 PARTICIPATION COMMUNALE AUX SEJOURS EN COLONIE DE VACANCES

Nombre de conseillers en exercice	10	Votants :	8	Pour :	8
Présents :	8	Exprimés :	8	Contre :	0

Afin de satisfaire d'éventuelles demandes d'aide aux vacances formulées par des parents pour le départ en colonie de vacances de leurs enfants,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder pour chaque enfant allant en colonie de vacances une aide de 5 € par jour et ce pendant 21 jours maximum. Cette participation s'appliquera pour les séjours d'été et sera accordée pour tous les enfants de la commune.

Elle sera versée directement à la Fédération des Œuvres laïques de la Haute Vienne.

Le Conseil Municipal dit que les crédits nécessaires sont prévus à l'article 6713 du budget communal.

2015/9-2 ATTRIBUTION D'UNE PARTICIPATION COMMUNALE A L'ECOLE DE BERNEUIL POUR LA CLASSE DE DECOUVERTE :

Nombre de conseillers en exercice	10	Votants :	8	Pour :	8
Présents :	8	Exprimés :	8	Contre :	0

Le Maire donne lecture du projet de classe de découverte dans l'Aude, à PORT LEUCATE, **du 18 au 22 mai 2015.**

Au vu du projet de financement, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'attribuer une participation communale de 800 €. Cette contribution sera versée à la coopérative scolaire.

Les crédits nécessaires sont prévus à l'article 65738 du budget communal.

2015/10-3 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Nombre de conseillers en exercice	10	Votants :	8	Pour :	8
Présents :	8	Exprimés :	8	Contre :	0

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil Municipal présents de bien vouloir attribuer les subventions pour l'année 2015 aux associations porteuses d'un projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de verser les subventions suivantes :

- 600.00 € à l'A.C.C.A. de Berneuil
- 700.00 € à Avenir Bellac Berneuil-St-Junien-les-Combes
- 700.00 € à l'Amicale Laïque de Berneuil
- 110.00 € à la Société de Pêche de Bellac
- 100.00 € à l'association des Dentellières de Berneuil
- 200.00 € à l'association des parents d'élèves du RPI BLOND BERNEUIL

Total 2 410.00 €

Et dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2015 à l'article 6574.

2015/11-4 SUBVENTION AUX CONCILIEURS DE JUSTICE ET MEDIATEURS DU LIMOUSIN

Nombre de conseillers en exercice	10	Votants :	8	Pour :	8
Présents :	8	Exprimés :	8	Contre :	0

Vu la demande en date du 12 novembre 2014 émanant de l'association des conciliateurs de justice et médiateurs du Limousin, souhaitant obtenir un concours financier de la part de la commune,

Vu l'aide au maintien de la paix sociale apportée au Maire par les conciliateurs et médiateurs,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 50 € à l'association des conciliateurs et médiateurs de Justice du Limousin ;

Et dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2015 à l'article 6574.

Les autres demandes de subventions de divers organismes ont été rejetées par le Conseil municipal.

2015/12-5 ADHESION A LA FDGDON Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Haute-Vienne

Nombre de conseillers en exercice	10	Votants :	8	Pour :	8
Présents :	8	Exprimés :	8	Contre :	0

Le Maire présente la plaquette d'information de la FDGDON et rappelle que la Commune, dans sa démarche d'aller vers le zéro pesticide, va travailler avec cet organisme sous l'égide de Limoges Nature Environnement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adhérer à la FDGDON au tarif de 50 € pour l'année 2015.

2015/13-6 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 DU BUDGET COMMUNAL

Nombre de conseillers en exercice	10	Votants :	8	Pour :	8
Présents :	8	Exprimés :	8	Contre :	0

Le Conseil municipal :

Après s'être fait présenter les budget primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des opérations,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Approuve le compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2014,
- déclare que sur le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2015/14-7 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Nombre de conseillers en exercice	10	Votants :	8	Pour :	8
Présents :	8	Exprimés :	8	Contre :	0

Le Conseil municipal :

Après s'être fait présenter les budget primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des opérations,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Approuve le compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2014,
- déclare que sur le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2015/15-8 COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DU BUDGET COMMUNAL

Le Maire s'étant retiré,

Nombre de conseillers en exercice	10	Votants :	7	Pour :	7
Présents :	7	Exprimés :	7	Contre :	0

Sous la présidence de M. Gérard CHALIVAT, doyen et deuxième adjoint, le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par M. Guy MERIGOUT, Maire, après examen du budget primitif, du budget supplémentaire et des décisions modificatives de l'exercice considéré,

1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	/	47 401.03	89 073.13	/	89 073.13	47 401.03
Opérations de l'exercice	236 057.57	349 661.38	114 430.98	155 586.05	350 488.55	505 247.43
TOTAUX	236 057.57	397 062.41	203 504.11	155 586.05	439561.68	552 648.46
Résultats de clôture	/	113 603.81	/	411 55.07	/	154 758.88
Restes à réaliser	/	/	53 250.00	/	53250	/
TOTAUX CUMULES	236 057.57	39 7062.41	256 754.11	155 586.05	492 811.68	552 648.46
RESULTATS DEFINITIFS	/	161 004.84	101 168.06	/	/	59 836.78

2) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilité annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2015/16-9 COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Maire s'étant retiré,

Nombre de conseillers en exercice	10	Votants :	7	Pour :	7
Présents :	7	Exprimés :	7	Contre :	0

Sous la présidence de M. Gérard CHALIVAT, doyen et deuxième adjoint, le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par M. Guy MERIGOUT, Maire, après examen du budget primitif, du budget supplémentaire et des décisions modificatives de l'exercice considéré,

1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENTS	ENSEMBLE
--	----------------	-----------------	----------

LIBELLE	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	/	9 744.80	/	14 938.94	/	24 683.74
Opérations de l'exercice	23 528.37	20 148.63	8 996.99	6 382.96	32 525.36	26 531.59
TOTAUX	23 528.37	29 893.43	8 996.99	21 321.90	32 525.36	51 215.33
Résultats de clôture	3 379.74	/	/	12 324.91	3 379.74	12 324.91
Restes à réaliser	/	/	/	/	/	/
TOTAUX CUMULES	23 528.37	29 893.43	8 996.99	21 321.90	32 525.36	51 215.33
RESULTATS DEFINITIFS	/	6 365.06	/	12 324.91	/	18 689.97

- 2) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilité annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Maire reprend sa place.

2015/17-10 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2014 AU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2015

Nombre de conseillers en exercice	10	Votants :	8	Pour :	8
Présents :	8	Exprimés :	8	Contre :	0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir entendu ce jour le compte administratif du budget communal de l'exercice 2014, statuant sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement,

Considérant les éléments suivants :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Excédent antérieur reporté	47 401.03	Déficit antérieur reporté	-89 073.13
Résultat de l'exercice 2014	+ 113 603.81	Solde d'exécution de l'exercice 2014	+41 155.07
<i>Solde d'exécution cumulé</i>	<i>161 004.84</i>	<i>Solde d'exécution cumulé</i>	<i>-47 918.06</i>
		Reste à réaliser au 31/12/14	
		Dépenses	-53 250.00
		Recettes	0
		<i>Solde</i>	<i>-53 250.00</i>

TOTAL A AFFECTER	161 004.84	BESOIN FINANCEMENT	DE	- 101 168.06

Décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

- 1) couverture du besoin d'investissement : 101 168.06
(Crédit du compte 1068 sur BP 2015)

- 2) reste sur excédent d'exploitation à reporter au BP 2015 ; +59 836.78
(ligne 002 - report à nouveau créditeur)

2015/18-11 AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2014 AU BUDGET PRIMITIF DU SERVICE ASSAINISSEMENT 2015

Nombre de conseillers en exercice	10	Votants :	8	Pour :	8
Présents :	8	Exprimés :	8	Contre :	0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir entendu ce jour le compte administratif du budget assainissement de l'exercice 2014, statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

Considérant les éléments suivants :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Excédent antérieur reporté	9 744.80	Excédent antérieur reporté	14 938.94
Résultat de l'exercice 2014	-3 379.74	Solde d'exécution de l'exercice 2014	-2 614.03
<i>Solde d'exécution cumulé</i>	<i>6 365.06</i>	<i>Solde d'exécution cumulé</i>	<i>+12 324.91</i>
		Reste à réaliser au 31/12/14	
		Dépenses	0
		Recettes	0
		<i>Solde</i>	<i>0</i>
TOTAL A AFFECTER	6 365.06	BESOIN FINANCEMENT	DE 0

Décide d'affecter le résultat de la section d'exploitation comme suit :

- 1) couverture du besoin d'investissement : 0.00
(Crédit du compte 1068 sur BP 2015) réserves +0.00

- 2) reste sur excédent d'exploitation à reporter au BP 2015 ; 6 365.06 €
(ligne 002 - report à nouveau créditeur)

2015/19-12 VOTE DES TAUX DES TROIS TAXES

Nombre de conseillers en exercice	10	Votants :	8	Pour :	8
Présents :	8	Exprimés :	8	Contre :	0

Le Maire présente l'état n°1259 de notification des taux d'imposition de 2015 de la taxe d'habitation et des taxes foncières. Il apparaît que le produit fiscal attendu pour 2015 à taux constant est de 124 371 €. Ce montant est suffisant pour équilibrer le budget primitif communal pour l'exercice 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition et de conserver les taux suivants :

- taxe d'habitation : 10.35%
- taxe foncière (bâti) : 15.53%
- taxe foncière (non bâti) : 61.69%

2015/20-13 PROGRAMME DE VOIRIE COMMUNALE POUR L'ANNEE 2015 - SYGESBEM

Nombre de conseillers en exercice	10	Votants :	8	Pour :	8
Présents :	8	Exprimés :	8	Contre :	0

La Commission de VOIRIE de la Commune de BERNEUIL a retenu les travaux suivants au titre de son programme de VOIRIE 2015 :

Travaux à effectuer :

❖ purges de chaussées et point à temps

- Route de Lalue
- Route de Génébrias
- Route de Lassalle (trous) } 17 130.00
- Route du Mail à Virat
- Route de Taminage

- ❖ Enduit superficiel petite place – Le Puy } 6 610.00
- ❖ Grosses réparations route de Lalue VC 17 } 17 597.50

- Maîtrise d'œuvre (2.95%).....204.98 €
- Diagnostic 599.28€
- Total ht.....**42 141.76 €**
- Tva 20%.....8 428.35 €
- **Total ttc.....50 570.11 €**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de réaliser les travaux ci-dessus et de les financer ainsi :

Subvention attribuée du Conseil Général.....6 000 €

Emprunt souscrit auprès du SYGESBEM.....25 000 €

Part communale financée par fonds propres (c/2315).....19 570.12 €

MONTANT DU FINANCEMENT PREVISIONNEL

50 570.11

2015/21-14 VOTE DU BUDGET COMMUNAL

Nombre de conseillers en exercice	10	Votants :	8	Pour :	8
Présents :	8	Exprimés :	8	Contre :	0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif de la commune qui s'équilibre comme suit :

FONTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 fonctionnement général	92 552 €	002 Report 2014	59 836 €
012 charges de personnel	135 560 €	013 atténuation de charges	200 €
65 autres charges de gestion courante	35 500 €	70 produit des services	28 700 €
66 charges financières	3 200 €	73 impôts et taxes	170 800 €
67 charges exceptionnelles	400 €	74 dotations Etat	104 920 €
042 opérations d'ordre	3 402 €	75 loyers	21 000 €
total	270 614 €	77 produits exceptionnels	2 000 €
023 équilibre	116 842 €	total	387 456 €
total	387 456 €		

INVESTISSEMENT

001 REPORT 2014	47 919 €	021 EQUILIBRE	116 842 €
ch16 capital emprunts	30 400 €		
investissement + RAR	199 894 €	024 cession chemin/épareuse reprise	6 800 €
total	278 213 €	13 subventions	43 000 €
		16 cautions	900 €
		10 fctva et réserves	107 269 €
		040 opérations d'ordre	3 402 €
			161 371 €
		total	278 213 €

2015/22-15 VOTE DU BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Nombre de conseillers en exercice	10	Votants :	8	Pour :	8
Présents :	8	Exprimés :	8	Contre :	0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif de la commune qui s'équilibre comme suit :

FONTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 fonctionnement général	10 000 €	002 Report 2014	6 365 €
012 charges de personnel	4 200 €	70 produit des services	13 133 €
65 autres charges de gestion courante	500 €		

66 charges financières	1 420 €	74 subvention budg com	
		77 produits exceptionnels	800 €
042 opérations d'ordre	6 384 €	042 Opérations d'ordre	2 206 €
total	22 504 €	total	22 504 €
023 équilibre	0 €		
total	22 504 €		

INVESTISSEMENT

		001 REPORT 2014	12 324 €
rbst capital EMPRUNT	3 400 €	021 EQUILIBRE	0 €
investissement	13 647 €		
040 opérations d'ordre	2 206 €	10 fctva	545 €
	19 253 €	040 opérations d'ordre	6 384 €
			6 929 €
		total	19 253 €

2015/23-16 DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT CITOYENNETE

Nombre de conseillers en exercice	10	Votants :	8	Pour :	8
Présents :	8	Exprimés :	8	Contre :	0

Vu la demande de M. le Préfet de la Haute-Vienne (art L 2121-33 du CGCT) en date du 2 mars 2015 par laquelle il demande la désignation d'un correspondant Citoyenneté, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne :

- Mme Eliane BOYER, conseillère municipale.

2015/24-17 TRANSFERT DE COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT LIMOUSIN AUX COMMUNES : « contingent incendie »

Nombre de conseillers en exercice	10	Votants :	8	Pour :	8
Présents :	8	Exprimés :	8	Contre :	0

Par délibération du 23 juin 2014, Le Conseil Communautaire a décidé, à l'unanimité et suite à un arrêt du Conseil d'Etat, de régulariser les statuts de la COMMUNAUTE DECOMMUNES DU HAUT LIMOUSIN par la suppression de la compétence « contingent incendie » à compter du 1^{er} janvier 2015. Cette modification entraîne le retour de cette compétence aux COMMUNES et le transfert de charges y afférant.

Le Conseil Communautaire a adopté le 20 février 2015 le tableau des allocations compensatrices annuelles pour l'année 2015 et les années suivantes.

La notification cette délibération accompagnée du procès - verbal de la réunion de la CLET doit être faite à chaque Conseil Municipal qui conformément à l'article L 5211-17 du C.G.C.T. doit se prononcer sur cette modification proposée.

Je vous propose, après en avoir délibéré :

D'approuver le montant des transferts et allocations compensatrices pour l'année 2015 et les années suivantes suite à la suppression de la compétence « contingent incendie » adopté par délibération du Conseil de Communauté en date du 20 février 2015 et tels que ci-annexés.

Adopté à l'unanimité.

2015/25-18 AJOUT DE COMPETENCE « AMENAGEMENT NUMERIQUE » ET CREATION D 'UN SERVICE MUTUALISE : MISSIONS INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT LIMOUSIN – approbation de la modification des statuts.

Nombre de conseillers en exercice	10	Votants :	8	Pour :	8
Présents :	8	Exprimés :	8	Contre :	0

A compter du 20 FEVRIER 2015 ,

Le Conseil de Communauté a décidé, à la majorité, par délibération du 20 FEVRIER 2015, d'ajouter aux statuts de la COMMUNAUTE DE COMMUNES

Au chapitre : C/GROUPE DE COMPETENCES FACULTATIVES

1- COMPETENCE AMENAGEMENT NUMERIQUE

4- CREATION D 'UN SERVICE MUTUALISE : MISSION D'INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS -1ère phase pour les Communes concernées à compter du 1^{er} juillet 2015.

Conformément à l'article L 5211-17 du C.G.C.T. les conseils municipaux des Communes membres doivent se prononcer sur cette modification proposée.

Je vous propose, après en avoir délibéré :

D'approuver les statuts de la Communauté de Communes du Haut Limousin adoptés par délibération du Conseil de Communauté en date du 20 FEVRIER 2015 et tels que ci-annexés, la prise de la compétence prévue interviendra dès la signature de l'arrêté préfectoral.

Adopté à l'unanimité.

2015/26-19 PONTS ET JOURS DE CONGES EXCEPTIONNELS

Nombre de conseillers en exercice	10	Votants :	8	Pour :	8
Présents :	8	Exprimés :	8	Contre :	0

Vu la loi du 26 janvier 1984,

Vu le décret n°2000-815 du 25 août 2000,

Vu le décret n°2001-023 du 12 juillet 2001,

Le Conseil municipal ayant la possibilité d'octroyer des ponts et jours de congés exceptionnels aux employés communaux dans le respect de la réglementation,

Après en avoir délibéré, et sous réserve des nécessités de service, il décide à l'unanimité d'octroyer les ponts et jours de congés exceptionnels suivants :

- Le 15 mai 2015 (pont de l'Ascension)
- Le 13 juillet 2015 (pont du 14 juillet)
- Le 24 décembre 2015
- Le 31 janvier 2015
- Un jour mobile.

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire présente le rapport assainissement pour l'année 2014 au Conseil municipal.

Il fait également un compte-rendu de la journée du 11 mars dernier concernant la mutualisation. Les thèmes abordés étaient l'administration du droit des sols, les groupements de commandes, la mise en place encadrée des échanges de personnels, la création d'un réseau de secrétaires. Un document détaillé (power point) est disponible en mairie.

Concernant le PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal), la demande a été acceptée par le Préfet en date du 15 mars 2015. La procédure est lancée.

La Communauté de Communes du Haut Limousin publiera un bulletin d'informations tous les 6 mois. Des encarts payants de publicité de taille unique sont disponibles pour les entreprises le souhaitant.

L'agenda de mise en accessibilité concerne la salle des associations et la cantine scolaire.

La FDGDON vient le 28 avril réaliser l'inventaire des produits phytosanitaires, dans le cadre de la mise en place du « zéro pesticide ».

La mise en place du périscolaire à la rentrée prochaine va changer. La communauté de Communes du Haut Limousin propose de regrouper le temps périscolaire sur un après-midi dans la semaine. Les enfants finiront les cours vers 16h30.

Le paiement de 10 € par période par les parents est prévu.

La séance est levée à 0h15.

19 délibérations ont été prises.

2015/8-1 PARTICIPATION COMMUNALE AUX SEJOURS EN COLONIE DE VACANCES

2015/9-2 ATTRIBUTION D'UNE PARTICIPATION COMMUNALE A L'ECOLE DE BERNEUIL POUR LA CLASSE DE DECOUVERTE

2015/10-3 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

2015/11-4 SUBVENTION AUX CONCILIEURS DE JUSTICE ET MEDIATEURS DU LIMOUSIN

2015/12-5 ADHESION A LA FDGDON Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Haute-Vienne

2015/13-6 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 DU BUDGET COMMUNAL

2015/14-7 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

2015/15-8 COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DU BUDGET COMMUNAL

2015/16-9 COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

2015/17-10 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2014 AU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2015

2015/18-11 AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2014 AU BUDGET PRIMITIF DU SERVICE ASSAINISSEMENT 2015

2015/19-12 VOTE DES TAUX DES TROIS TAXES

**2015/20-13 PROGRAMME DE VOIRIE COMMUNALE POUR L'ANNEE 2015 - SYGESBEM
2015/20-13 PROGRAMME DE VOIRIE COMMUNALE POUR L'ANNEE 2015 - SYGESBEM**

2015/21-14 VOTE DU BUDGET COMMUNAL

2015/22-15 VOTE DU BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT

2015/23-16 DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT CITOYENNETE

2015/24-17 TRANSFERT DE COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT LIMOUSIN AUX COMMUNES : « contingent incendie »

2015/25-18 AJOUT DE COMPETENCE « AMENAGEMENT NUMERIQUE » ET CREATION D 'UN SERVICE MUTUALISE : MISSIONS INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT LIMOUSIN – approbation de la modification des statuts.

2015/26-19 PONTS ET JOURS DE CONGES EXCEPTIONNELS